

GREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE
..... **TOULOUSE**

Dénomination : A2TEO

n° de gestion : 2005B01229

n° d'identification : 481 906 410

n° de dépôt : A2012/010618

Date du dépôt : 10/07/2012

Pièce : procès-verbal d'assemblée générale
extraordinaire du 28/06/2012



1573769



1573769

A2TEO

Société à Responsabilité Limitée au capital de 15.000 €

**Siège Social : 5 rue Clémenceau,
31170 TOURNEFEUILLE,
France
RCS Toulouse 481 906 410**

Assemblée générale extraordinaire du 28 juin 2012

A Tournefeuille,

Le 28 juin 2012 à 14 heures,

Les associés se sont réunis sur convocation régulière de la gérance.

Il a été établi une feuille de présence signée par tous les associés présents.

Sont présent ou représentés :

- Denis PETITJEAN, détenant 75 parts sociales,
- Caroline PETITJEAN (née MARTINS), détenant 75 parts sociales,
- Jacky PETITJEAN, détenant 75 parts sociales,
- Acacio MARTINS, détenant 75 parts sociales,

Les associés présents ou représentés disposent ensemble de *(Nombre de parts dont disposent les associés présents ou représentés)* sur les *(Nombre de parts totales de la SARL)* parts formant le capital de la société.

Monsieur Denis PETITJEAN préside la séance en qualité de gérant associé.

Le Président constate que les associés présents ou représentés possèdent ensemble au moins le quart des parts sociales. S'agissant d'une première convocation, le quorum est atteint et l'assemblée peut valablement délibérer.

Le Président dépose et met à la disposition des associés les documents suivants :

- Les copies des convocations des associés;
- Le rapport de la gérance ;
- Le texte des résolutions proposées.

Le Président déclare que tous les documents prévus par réglementation et les statuts ont bien été adressés aux associés avec la convocation.

Ils ont été tenus à leur disposition au siège social pendant le délai de quinze jours ayant précédé l'assemblée.

L'assemblée lui donne acte de ses déclarations et reconnaît la validité de la convocation.

Puis le Président rappelle l'ordre du jour :

- Lecture du rapport de la gérance ;
- Modification de la date de clôture de l'exercice ;
- Modification des statuts ;
- Pouvoirs.

Le président donne lecture aux associés du rapport de la gérance.

Une discussion sans débat s'engage entre les associés.

Plus personne ne demandant plus la parole, le Président met successivement aux voix les résolutions inscrites à l'ordre du jour.

PREMIERE RESOLUTION

L'assemblée générale, après avoir entendu lecture du rapport de la gérance décide de modifier la date de clôture de l'exercice social pour la porter au :

31 décembre

A titre exceptionnel, l'exercice en cours commencé le 1^{er} juillet 2011 se terminera donc le 31 décembre 2012 soit un exercice d'une durée total de 18 de mois.

Cette résolution est approuvée à l'unanimité.

DEUXIEME RESOLUTION

L'assemblée générale, compte tenu de la résolution qui précède, décide de modifier l'article 20 des statuts de la façon suivante :

« *L'année sociale commence le 1^{er} janvier et finit le 31 décembre.* »

Cette résolution est approuvée à l'unanimité.

TROISIEME RESOLUTION

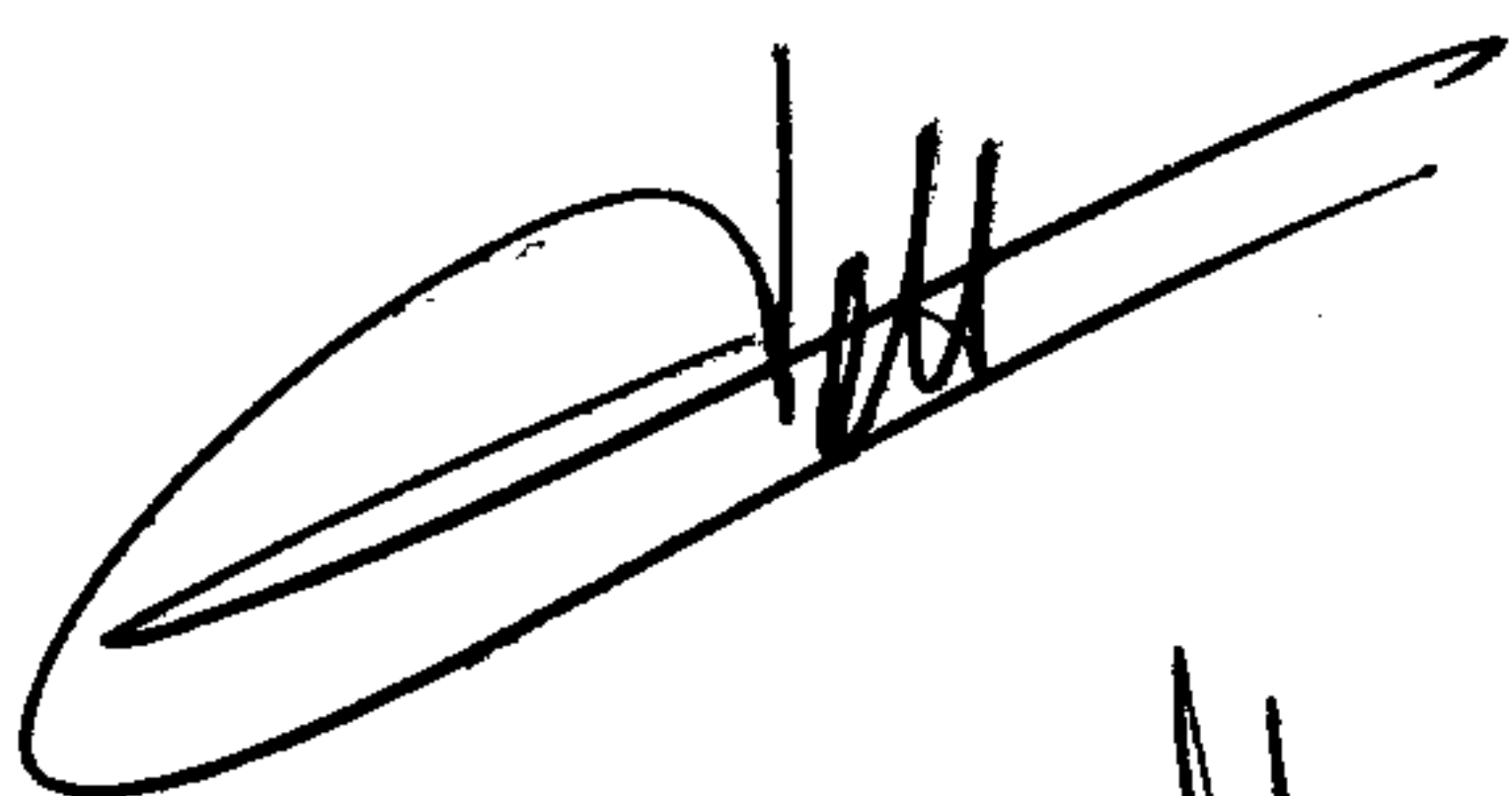
L'assemblée générale confère tous pouvoirs au porteur d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal afin d'accomplir toutes les formalités consécutives aux décisions prises.

Cette résolution est approuvée à l'unanimité.

De tout ceci, il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par la gérance, les associés présents et les mandataires des associés représentés.

Fait à (lieu de signature) *Tompeville*

Le (date de signature) *28 juin 2012*



Alvarez



Hartius